



FORMULAIRE D'ADHÉSION 2026

NOM / Prénom	
Date de naissance	
Adresse / Ville / CP	
Téléphone	
E-mail (champs obligatoire)	
Pour les mineurs : Nom-Prénom-date de naissance du Responsable légal	

→ ADHESION (*obligatoire pour tous les membres du club, pratiquants ou sympathisants*)

<input type="checkbox"/> INDIVIDUELLE	57 €
<input type="checkbox"/> DUO (couple ou 2 membres d'une même famille)	94 €
<input type="checkbox"/> COLLECTIVE : famille (à partir de 3 personnes) ou association	115 €

→ LICENCE FFV (*obligatoire pour toute pratique régulière*)

<input type="checkbox"/> JEUNE (- de 18 ans)	33 €
<input type="checkbox"/> ADULTE (+ de 18 ans)	72 €

→ COTISATION (*en fonction de l'activité pratiquée*)

<input type="checkbox"/> LOISIR JEUNES	140 €
<input type="checkbox"/> ECOLE DE SPORT	140 €
<input type="checkbox"/> VOILE POUR TOUS	140 €

□ PASS LOISIR ADULTES

Hansa : **1 séance = 2 points**

Catamaran : **1 séance = 2 points**

Habitable : **1 séance = 5 points**

1 point : 17 €
(pratique occasionnelle)

10 points : 79 €

20 points : 144 €

30 points : 196 €

Validité : année civile, soit jusqu'au 31 décembre 2026 (sauf PASS LOISIR)

REGLEMENT	Adhésion	Licence	Cotisation ou Pass	TOTAL
	<input type="checkbox"/> Chèque :	<input type="checkbox"/> CB :	<input type="checkbox"/> Espèces :	<input type="checkbox"/> CV :

J'atteste avoir pris connaissance des conditions d'inscription et les accepter sans restriction

Date et Signature (signature des parents pour les adhérents mineurs) :

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Droit d'accès aux informations recueillies

Les informations recueillies sur ce formulaire sont nécessaires à votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser au secrétariat du club.

Assurance complémentaire

J'atteste avoir reçu une information précisant le montant des garanties des assurances associées à la licence FFV et avoir été informé(e) des possibilités de souscription de garanties complémentaires. Dans le cas où je souhaite souscrire à l'une de ces formules de garantie complémentaire, je contacte moi-même le groupe MMA/MDS par téléphone au 01.58.22.28.00 ou en remplissant le formulaire disponible sur demande au club.

Autorisation de soins

En cas d'accident, j'autorise le club à faire pratiquer des soins par un médecin et d'être transporté(e) à l'hôpital si nécessaire, y compris lors des déplacements et compétitions à l'extérieur.

Droit à l'image

J'autorise les Régates de Royan à utiliser des images me représentant pour des actions de promotion ou de communication (documents publicitaires, site internet du club etc.)

Déplacements dans le cadre de l'école de sport

Je suis autorisé(e) à prendre place dans un véhicule de l'association, ou une voiture particulière, afin d'effectuer les déplacements nécessités par les compétitions de la saison en cours.

Les entraîneurs sont autorisés à accompagner les compétiteurs lors de tout déplacement dans le cadre des compétitions, y compris en cas de découchés si cela se présente.

Certificat médical

J'atteste avoir été informé de l'obligation de fournir un certificat médical d'aptitude à la pratique de la voile pour toute prise de licence FFVoile.

Attestation de natation

J'atteste avoir validé un test d'aisance aquatique.

Responsabilité

Je reconnais que la responsabilité du club n'est engagée que pendant la durée des activités et que celui-ci ne peut être tenu pour responsable de tout incident survenu en dehors de ces périodes. De même, le club ne peut-être tenu pour responsable de vols ou dégradation de matériel pouvant survenir dans ses murs.

Respect des consignes sanitaires et des gestes barrières

Afin d'éviter la transmission des virus (Covid-19, grippe, Bronchiolite etc.), je m'engage à respecter strictement les consignes sanitaires en vigueur si la situation le nécessite (port du masque, isolement, information du club).